

RÉSOLUTION N° 547

**PARTICIPATION DE L’IICA À LA VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES (COP28)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L’AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-deuxième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, dans la déclaration “Notre avenir durable et vert” adoptée au IX^{ème} Sommet des Amériques, tenu à Los Angeles, aux États-Unis, en juin 2022, les Chefs d’État et de gouvernement ont demandé de “renforcer le rôle de toutes les parties intéressées du secteur agricole dans les efforts climatiques internationaux et nationaux, et de les inviter à présenter leurs recommandations à une réunion de ministres de l’Agriculture des Amériques avant la Conférence des parties (COP27)”, et que cette réunion a été organisée par l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) en septembre 2022 ;

Qu’en vertu de la résolution IICA/CE/Res. 687 (XLII-O/22) du Comité exécutif, le directeur général de l’Institut a présenté les messages convenus à la Réunion ministérielle sur les changements climatiques et l’agriculture, devant la Vingt-septième conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), organisée en Égypte en novembre 2022, et qu’il a prévu d’installer, lors de cette conférence, le pavillon “Maison de l’agriculture durable des Amériques” ;

Qu’à la Conférence des ministres de l’Agriculture des Amériques de 2023, les États membres de l’IICA sont convenus que les systèmes agroalimentaires font partie de la solution au dérèglement climatique et qu’en conséquence il est nécessaire que la contribution de ces systèmes à surmonter ce défi mondial soit examinée dans toutes les réunions et négociations organisées sur ce thème par la communauté internationale ;

Que l’Alliance continentale pour la sécurité alimentaire et le développement durable établisse comme stratégie prioritaire le renforcement de l’action et le financement climatiques de l’agriculture, compte tenu de sa capacité à répondre positivement à ces défis ; et

Qu’il est indispensable que se poursuive la participation des ministères et secrétariats d’État chargés de l’agriculture des Amériques aux examens des thèmes liés aux changements climatiques et au développement durable, en préparation de la Vingt-huitième Conférence des parties (COP28), qui se tiendra à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 30 novembre au 12 décembre 2023,

DÉCIDE :

1. De promouvoir et mettre en œuvre dans nos pays des mesures efficaces d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, conformément aux cadres réglementaires, aux structures institutionnelles et aux politiques publiques en vigueur dans chacun d'entre eux.
2. De soutenir l'action collective et l'adoption de positions communes des pays des Amériques face aux changements climatiques, en particulier dans le secteur agricole, et la consolidation de systèmes agroalimentaires résilients et pérennes, afin de garantir la sécurité alimentaire et le développement durable grâce à la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et à d'autres modalités.
3. De promouvoir des actions pour augmenter l'accès du secteur agricole au financement climatique de différents types, y compris le financement privé, et les options comme les marchés volontaires du carbone, les fonds verts et les garanties, entre autres, qui impliquent le renforcement des capacités et le développement de cadres institutionnels de haute intégrité, transparence et inclusivité.
4. De demander au directeur général de l'IICA de continuer d'encourager, en coordination avec les États membres de l'Institut, l'analyse et l'action, aux échelons national, régional et mondial, autour des questions liées à la relation positive entre l'agriculture et les changements climatiques.
5. De charger le directeur général de soutenir la participation des ministères et secrétariats d'État chargés de l'agriculture des pays des Amériques, ainsi que celle de l'IICA, à la COP28 et que soit installé un pavillon à l'endroit où se tiendra cette conférence.